

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 28-426-1932 ministériel du 21 avril 1932, au sujet des congés de longue durée pour tuberculose ouverte.

n° 28-426-1932

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
13 mai 1932

Numéro JO
n° 426 du 31/05/1932

Date du numéro
31 mai 1932

VISAS

Vul'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vul'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vul'arrêté ministériel du 21 avril 1932, au sujet des congés de longue durée pour tuberculose ouvert,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis l'arrêté ministériel du 21 avril 1932 susvisé, au sujet des congés de longue durée pour tuberculose ouverte.

Art. 2

— Le présent arrêté sera publié, enregistré et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

ANTONIN.